ÉCOLE SUPÉRIEURE D'ART ET DE DESIGN
ANGERS

Photo à insérer

FORMULAIRE D'INSCRIPTION COMMISSION

Diplôme National Supérieur d'Expression Plastique
option DESIGN
mention B.A.D (Beaux arts.Architecture.Design)
(DNSEP valant grade master)

POUR L'ANNÉE UNIVERSITAIRE 2024 – 2025

DATE DE LA COMMISSION, entretien 26 ou 27 mars 2024 en visio conférence, caméra obligatoire

PRÉ-SÉLECTION DES DOSSIERS 14 et 15 mars 2024

DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES DOSSIERS 27 février 2024

■ DEMANDE D'INTÉGRATION

☐ 4e année (M1) ☐ 5e année (M2)

■ IDENTITÉ DU CANDIDAT

NOM..... PRÉNOM .....

SEXE ☐ Masculin ☐ Féminin Je me genre comme : .....

DATE DE NAISSANCE .....

LIEU DE NAISSANCE (ville / pays) .....

.....

NATIONALITÉ .....

ADRESSE .....

.....

CODE POSTAL .....

VILLE .....

TÉLÉPHONE PORTABLE ..... TÉLÉPHONE FIXE .....

COURRIEL .....

■ **<u>ÉTUDES SUPÉRIEURES</u>** ***(joindre les justificatifs) indiquer toutes les années post BAC***

Année universitaire (ex : 2021-2022)	Nom de l'Établissement ou de l'Ecole / Ville / Pays	Nom du diplôme (préciser si préparé ou obtenu)

■ **<u>STAGE et/ou EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE EN RELATION AVEC LA FORMATION</u>** ***(joindre les justificatifs)***

Structure (nom et ville)	Stage ou exp. Prof.	Période : du ../../20.. au ../../20..

☐ Je reconnais avoir pris connaissance des tarifs de scolarité appliqués par TALM et de leurs conditions de remboursement décrits dans la délibération N° 617-2022 disponible sur le site internet de TALM : https://esad-talm.fr/fr/les-admissions/l-entree-en-premier-cycle-2e-et-3e-annees/les-commissions-art-et-design.

☐ Je reconnais avoir pris en considération que tout dossier incomplet sera rejeté et qu'en cas de désistement les frais de dossiers ne seront pas remboursés.

Date et signature : …….

ÉCOLE SUPÉRIEURE D'ART ET DE DESIGN ANGERS

NOTICE à conserver

Diplôme National d'Expression Plastique, DNSEP (valant grade master)
option DESIGN mention B.A.D (Beaux arts.Architecture.Design)
Commission d'entrée en cours de cursus

DATE DE LA COMMISSION, entretien 26 ou 27 mars 2024 en visio conférence, caméra obligatoire

PRÉ-SÉLECTION DES DOSSIERS 14 et 15 mars 2024

DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES DOSSIERS 27 février 2024

■ À qui est destinée cette commission ?

- aux candidat·es déjà inscrit·es dans une autre école d'art agréée par le ministère de la Culture ;
- aux candidat·es ou diplômé·es d'un autre cursus artistique français ou étranger.

Le ou la candidat.e devra justifier de l'obtention de crédits européens : 180 (intégration en semestre 7 – 4e année) ou 240 (intégration au semestre 9 – 5e année) lors de son inscription définitive à l'école.
Ils peuvent avoir été obtenus dans un État membre de l'Union européenne ou dans un État partie à l'accord sur l'Espace économique européen dans le cadre d'études suivies dans un établissement d'enseignement supérieur appliquant les règles de l'Espace européen de l'enseignement supérieur.
Pour les diplômes obtenus hors de l'Union européenne, ces derniers feront l'objet d'un contrôle de leur comparabilité avec les diplômes français.

■ Constitution du dossier administratif

- Le formulaire d'inscription ;
- Une photo à insérer sur le formulaire d'inscription ;
- Un paiement de 55,00 € par dossier (chèque à l'ordre de la DDFIP, virement bancaire RIB page 5 du présent dossier ou CB et espèces au secrétariat de l'école). Attention ! Précisez votre prénom et nom ainsi que la commission à laquelle vous postulez au dos du chèque ou dans le motif du virement bancaire ;

→ Pour les candidat.e.s français.e.s
- Une photocopie du relevé de notes du baccalauréat.
- Une photocopie des évaluations semestrielles et des diplômes depuis le début des études supérieures.

→ Pour les candidat.e.s étranger.e.s
- Une photocopie des diplômes et des relevés de notes, en traduction assermentée.
- La copie du **TCF ou du DELF niveau B2 minimum** délivré par l'un des centres agréés par le CIEP (Centre international d'études pédagogiques, www.ciep.fr).
Les diplômes chinois doivent **en plus** être accompagnés du Certificat d'authentification (*Credentials report* délivré par China Academic Degrees and Graduate Education Development Center, CDGD).

Le dossier administratif devra être en 1 seul PDF (c'est le seul format accepté)

■ Constitution du dossier de pré-sélection

Pour une demande d'intégration en 4e année
- Une lettre de motivation
- Un dossier artistique ou portfolio composé d'une sélection d'une quinzaine de travaux personnels et de leurs textes argumentatifs, il pourra contenir des liens hypertextes vers YouTube, Vimeo, etc.
- Un projet d'échange international ou de stage qui a lieu au second semestre, les lieux conventionnés avec l'école : https://esad-talm.fr/fr/l-international/outgoing-student
- Un projet de mémoire (une quinzaine de lignes)
- Un CV (deux pages maximum).

Pour une demande d'intégration en 5e année

- Une lettre de motivation
- Un dossier artistique ou portfolio composé d'une sélection d'une quinzaine de travaux personnels et de leurs textes argumentatifs, il pourra contenir des liens hypertextes vers YouTube, Vimeo, etc.
- Des éléments relatifs au mémoire (sujet, plan détaillé, bibliographie).
- Le projet plastique de diplôme DNSEP
- Un CV (deux pages maximum).

Le dossier de pré-sélection devra être en 1 seul PDF de 20 Mo maximum (c'est le seul format accepté)

■ Déroulement de la commission

1re étape : au plus tard le 27 février 2024

Envoie de votre dossier de candidature sur la boite mail dédiée angers-commission@talm.fr .

2e étape : 14 et 15 mars 2024 – Présélection des dossiers

Après une sélection sur dossier, les candidat.e.s retenu.e.s recevront une convocation pour un entretien oral. L'entretien aura lieu en distanciel via la plateforme teams, il n'est pas nécessaire d'installer de logiciel mais une caméra est obligatoire.

3e étape : 26 ou 27 mars 2024 - Présentation orale devant un jury

Entretien oral en visio sur Teams devant un jury pour présenter le dossier plastique.

■ Contact et envoi des pièces du dossier

Contact :

Carole Fiani – 02 72 79 87 03 / angers-commission@talm.fr

Les 2 documents PDF :

- **Dossier administratif**
- **Dossier de pré-sélection**
- **sont à envoyer au plus tard 27 février 2024 à : angers-commission@talm.fr**

Le règlement des frais de dossier devra avoir été acquitté à cette même date.

■ Relevé d'Identité Bancaire (RIB)

TRESOR PUBLIC

RELEVE D'IDENTITE BANCAIRE

PARTIE RESERVEE AU DESTINATAIRE DU RELEVE

Le relevé ci-contre est destiné à être remis à vos créanciers ou débiteurs, français ou étrangers, appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virements, paiement des quittances etc...)

Identifiant national de compte bancaire - RIB				
Code banque	Code guichet	N° de compte	Clé RIB	Domiciliation
10071	49000	00002000671	83	TPANGERS

Identifiant international de compte bancaire - IBAN

IBAN (International Bank Account Number)							
							BIC (Bank Indentifier Code)
FR76	1007	1490	0000	0020	0067	183	TRPUFRP1

TITULAIRE DU COMPTE :

ESAD TALM - SITE ANGERS **REGIE DE RECETTES**

Notez bien que conformément à la délibération 686-2023 : « Aucun remboursement des frais d'inscription de 55 € pour les concours d'entrée ou les commissions d'admission en cours de cursus, ne sera accordé et ce quand bien même les personnes se désisteraient au préalable et ne participeraient pas aux concours ou commissions. »

A noter : Pour toute information sur les frais de scolarité, vous pouvez vous reporter à la délibération n°617-2022 sur notre internet : **https://esad-talm.fr/fr/les-admissions/l-entree-en-premier-cycle-2e-et-3e-annees/les-commissions-art-et-design**